

**DÉCISION DU MAIRE DU 05 NOVEMBRE 2025**

**OBJET : CONTRAT DE PARTENARIAT D'UN SPECTACLE AVEC L'ARC-SCENE NATIONALE, LES 6 ET 7 NOVEMBRE 2025**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de proposer des animations dans le cadre d'une politique culturelle innovante,

Considérant le souhait de rassembler la population du territoire autour d'un événement festif et spectaculaire,

Vu la convention de partenariat proposée par L'Arc -Scène Nationale pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre des activités « L'Arc en Vadrouille 2025 »

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De signer avec l'association « **Arc-Scène Nationale Le Creusot** », dont le siège social est situé Esplanade François Mitterrand– 71200 LE CREUSOT, représentée par Madame Cécile BERTIN, Directrice, une convention de partenariat pour quatre représentations du spectacle « Cousumain » qui auront lieu à la salle du Morambeau les 6 et 7 novembre 2025.

**Article 2 :** De mettre à disposition à titre gracieux la salle du Morambeau.

Extrait exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

**- 5 NOV. 2025**

Pour LE MAIRE, par délégation  
Benoît VIBERT, M

Le Breuil, le 05 novembre 2025

**Chantal CORDELIER**  
Maire

